



## Programme de formation permis A1/A2/A Auto-école des 2 caps

### Objectif :

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette de façon responsable et sans mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Être capable de maîtriser les compétences relatives au programme en termes de savoir être, savoir-faire et savoir devenir.

### Public concerné et prérequis :

Toute personne voulant se former à la conduite d'une motocyclette.

Catégorie permis	Type 2 ou 3 roues	Condition d'inscription	Condition d'obtention du permis
Permis A1	125 cm <sup>3</sup> au maximum	Avoir au moins 16 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	2 roues < 11kW		
	3 roues < 15kW		
Permis A2	2 roues < 25kW	Avoir au moins 18 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	3 roues < 15kw		
Permis A	2 ou 3 roues toutes puissances	Avoir au moins 20 ans, Posséder l'ASSR ou l'ASR, Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour valide.	Posséder le code de la route depuis moins de 5 ans. Epreuve HC Epreuve CIR
	Avec ou sans side-car		
	Puissance / Poids < 0,2 kW/Kg		

HC : Le plateau ou épreuve hors circulation

CIR : Épreuve en circulation

### À Savoir :

- Si vous possédez le permis A2 depuis 2 ans, il est possible de passer la formation A.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les **titulaires du permis B depuis plus de 2 ans peuvent obtenir le permis A1** en suivant une **formation de 7h** comprenant 2h de théorie, 2h de pratique sur plateau et 3h de conduite en circulation.

### Qualification des intervenants :

Enseignant titulaires du brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) ou du titre professionnel et de la MENTION DEUX ROUES.

### **Moyens pédagogiques et techniques :**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

### **Effectifs :**

Leçon théoriques (code de la route et sécurité routière) collectives.

Leçon pratiques pouvant être collective avec un véhicule par élève.

### **Programme des compétences :**

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis A1/A2/A, construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne et la matrice GDE.

1	Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite
2	Appréhender la route
3	Circuler dans des conditions difficiles
4	Pratiquer une conduite

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Évaluation continues et synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne.

- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

### **Sanction visée :**

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7h à l'auto-école.

### **Durée de la formation :**

- Obligation légale : 20h de formation pratique
- Déterminé lors de l'évaluation de départ puis adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne.